

Demande d'examen

Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont la facture a été réglée, vous pouvez demander un examen dans les 60 jours suivant votre dernier virement de fonds. Les clients et les autres personnes qui ont contribué au certificat ont également le droit de demander un examen.

L'acceptation d'un paiement ne porte pas atteinte à votre droit de demander l'examen de la facture.

Vous devez fournir les motifs de l'opposition.

Un avocat salarié des Services aux avocats et paiements modifie ou confirme le règlement; les honoraires supplémentaires, s'il y a lieu, sont déposés lors du prochain virement automatique.

Date du compte :

Date de la demande :

Renseignements sur le demandeur

Renseignements sur l'avocat(e)

Nom:

No d'avocat :

Tel :

Email :

Renseignements sur le client

Nom :

No du certificat # :

Nom de
coaccusés ou
autres parties:

Type de compte

Choisissez le type de compte :

- Criminel
- Familial
- Immigration et réfugiés/refugee
- Civil
- Autre (veuillez donner des précisions)

Motifs de l'examen

Veillez fournir les détails de l'affaire à l'appui de votre demande d'examen. Vous devez indiquer les raisons du réexamen.

Remarque : Si le certificat autorisait une lettre d'opinion, veuillez joindre celle-ci.

Pour de plus amples renseignements sur les demandes d'examen, consultez le Manuel du tarif et de la facturation d'AJO.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, contactez le Centre d'aide aux avocats sans frais au 1 866 979-9934.

Je reconnais que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont complets, véridiques et exacts.

Nom :

Date:

Signature:

Veillez joindre le formulaire, dûment rempli à votre compte en ligne.

--	--	--

Les renseignements personnels figurant dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la Loi de 2020 sur les services d'aide juridique et seront utilisés pour le paiement des comptes, les enquêtes, et l'administration de la Loi de 2020 sur les services d'aide juridique.

Les questions à ce sujet doivent être adressées à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée à @fippa@lao.on.ca ou au 1 800 668-8258.



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO